

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1635/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1972 et promotion, au titre de l'année 1972 du personnel des cadres territoriaux

n° 72-1635/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
4 décembre 1972

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1972

Date du numéro
26 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1972, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires du corps territorial de l'Administration générale dont les noms suivent : A. — Cadre des rédacteurs. Pour rédacteurs de 1° classe, 1° échelon : Naguib Abdallah Ahmed Balgone, pour compter du 1 juillet 1972 (Finances) [à l'ancienneté] : Omar Ibrahim Hadom, pour compter du 1 juillet 1972 (District de Djibouti – 1^{er} arrondissement). B. — Cadre des commis des services administratifs et financier. Pour commis principal, 1° échelon : Cheicko Hassan Abdallah, pour compter du 1 octobre 1972 (Ministère des Affaires économiques). Pour commis de 1° classe, 1° échelon : Bourhan Kanano Daoud, pour compter du 1 janvier 1972 (Cercle d'Obock) ; Mohamed Yonis Théodore, pour compter du 1^{er} juillet 1972 (Finances) ; Vacin Mohamed Boulale, pour compter du 1 mai 1972 (Finances). C. — Cadre des expéditionnaires d'administration. Pour expéditionnaire principal, 1^{er} échelon : Barkat Fore Adar, pour compter du 1 janvier 1972 (E.D.D.). Pour expéditionnaire de 1^{re} classe, 1° échelon : Ahmed Farah Zikri, pour compter du 1 novembre 1972 (Travaux publics – Eaux) ; Saïd Ibrahim Badoul, pour compter du 1 novembre 1972 (Cercle de Dikhil).

Art. 2

— Sont promus, pour compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux de l'Administration générale dont les noms suivent :